

SOLDE DE 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

PRIVILÉGIEZ VOTRE TERRITOIRE en choisissant le Point Orientation Apprentissage de la Haute-Vienne

1

CALCULER

le montant dû au titre de
la masse salariale 2022

2

DÉCLARER ET PAYER

ce montant à l'URSSAF
via la DSN d'avril 2023
(au 5 ou au 15 mai)

3

CHOISIR LE BÉNÉFICIAIRE

en se rendant sur
la plateforme SOLTÉA
du 16 octobre au
9 novembre 2023



NOS OBJECTIFS :

Améliorer la connaissance
des métiers par les jeunes

Répondre aux besoins en
compétences des entreprises

Développer et promouvoir
l'alternance et l'apprentissage

Contribuer au développement
économique du territoire



NOS ACTIONS :

L'ORIENTATION :

Stages de découvertes
métiers en entreprise
pour les jeunes scolarisés
(Pass'Métiers)

Organisation d'ateliers,
de la Nuit de l'orientation...

L'APPRENTISSAGE :

Sensibilisation
des collégiens et lycéens

Bourse à l'emploi
en apprentissage
(Offres/Demandes)

